

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES- VITRE
Département Ille et Vilaine

COMPTE RENDU de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 février 2022

L'an deux mil vingt-deux le 28 février à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

Date de convocation : 23 février 2022

<i>Nombre de Conseillers :</i>	<i>En exercice :</i>	<i>10</i>
	<i>Présents :</i>	<i>07</i>
	<i>Votants :</i>	<i>07</i>

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Sébastien CHESNEL, Mme Christine FRETAY, M. Gérard COUASNON, Mme Virginie HATTE, Mme Maryse GIBault,
Absents : M Lionel GENEVEE, Mme Sandrine CHEMIN. , Mme Vanessa DESPAS

Mme DESPAS Vanessa donne pouvoir à Mme GIBault Maryse

Mme Maryse GIBault est nommée secrétaire de séance.

➤ **05/2020 examen et vote du compte de gestion 2021 du budget Communal du Comptable du Trésor Public**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vu la présentation de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 du budget communal du Comptable du Trésor après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

➤ **006/2022 - Vote du compte administratif 2022 du budget Commune**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget communal, par 8 voix pour, le Maire s'étant retiré lors du vote, et arrête ainsi les comptes

<u>Investissement</u>			
Dépense	Prévue :		208 300.00
	Réalisée :		71 343.58
	Reste à réaliser :		66 000,00
Recette	Prévue :		208 300.00
	Réalisée :		114 909.71
<u>Fonctionnement</u>			
Dépense	Prévue :		384 500,00
	Réalisée :		178 546,24
Recette	Prévue :		384 500,00
	Réalisée :		400 672,35

Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement	43 566,13
Fonctionnement	222 126,11
Résultat global :	265 692,24

➤ 07/2020 examen et vote du compte de gestion 2021 du budget Assainissement du Comptable du Trésor Public

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget assainissement est établi par Monsieur Le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vu la présentation de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 du budget assainissement du Comptable du Trésor après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

➤ 008/2022 - Vote du compte administratif 2021 du budget Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget assainissement par 8 voix pour, le Maire s'étant retiré lors du vote, et arrête ainsi les comptes

Investissement			
Dépense	Prévue :		15 000,00
	Réalisée :		9 046,66
Recette	Prévue :		15 000,00
	Réalisée :		11 311,59
Fonctionnement			
Dépense	Prévue :		29 150,00
	Réalisée :		18 985,74
Recette	Prévue :		29 150,00
	Réalisée :		26 620,95
Résultat de clôture de l'exercice			
	Investissement		2 264,39
	Fonctionnement		7 635,21
	Résultat global :		9 900,14

➤ 009/2022 - Vote du compte de gestion 2021 du budget lotissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget lotissement « le Clos Jouard » est établi par Monsieur Le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vu la présentation de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 du budget lotissement « Le Clos Jouard » du Comptable du Trésor après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

➤ **010/2022 - Vote du compte administratif 2021 du budget lotissement « Le Clos Jouard »**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget lotissement « Le Clos Jouard » par 8 voix pour, le Maire s'étant retiré lors du vote, et arrête ainsi les comptes

<u>Investissement</u>			
Dépense	Prévue :		297 295,24
	Réalisée :		194 900,01
Recette	Prévue :		297 295,24
	Réalisée :		126 147,62
<u>Fonctionnement</u>			
Dépense	Prévue :		250 217,55
	Réalisée :		126 148,02
Recette	Prévue :		250 217,55
	Réalisée :		147 805,32
Résultat de clôture de l'exercice			
	Investissement		- 68 752,39
	Fonctionnement		21 657,30
	Résultat global :		- 47 095,09

➤ **011/2022 - Vente de matériel**

Monsieur le Maire

- expose que divers ferraille mêlée ont été livrée chez BMM à Isigny le buât (50) pour un prix total de 140,40 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 8 voix pour,

- acceptent la vente de cette ferraille mêlée pour un montant de 140,40 €
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette vente.

➤ **012/2022 - Validation devis bilan pollution du système d'épuration entrée /sortie**

Monsieur le Maire

- Donne lecture des devis reçus concernant la réalisation du bilan pollution du système d'épuration entrée/sortie.
- Propose de retenir le devis de la société VEOLIA pour un montant de 623,00 € HT soit 747,60 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 8 voix pour,

- valident le devis de la société VEOLIA pour un montant de 623,00 € HT soit 747,60 € TTC
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette demande.

➤ **013/2022 - Droit de préemption – vente parcelle cadastrées AO1082 / AO 1210 / ZN 78 « 11rue des écoles »**

Monsieur le Maire :

- Donne lecture du courrier de Maître Béatrice FONTANIER-RUNIO, Notaire à Louvigné-du-Désert, concernant la vente du bien immobilier situé sur les parcelles cadastrées
AO 1083 au « 11 rue des écoles » d'une superficie de 1592 m²,
AO 1210 au lieu-dit « La Friche » d'une superficie de 440 m² et
ZN 78 au lieu-dit « Le Clos Jouard » d'une superficie de 2766 m²
- Propose que la commune n'exerce pas son droit de préemption pour cette vente.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 8 voix pour,

- Valident cette proposition de ne pas exercer le droit de préemption de la commune pour cette vente.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

➤ **014/2022 - Avenant à la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagée.**

Monsieur le Maire rappelle :

- Par délibération n°22/13 en date du 26 mars 2013 la commune a signé la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé du Pays de Fougères.
- Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2021, les statuts de l'association « Pays de Fougères, Marches de Bretagne » ont été modifiés pour créer l'Agence Locale de l'Energie (ALE) du pays de Fougères

Monsieur le Maire propose :

- De signer l'avenant à la convention d'adhésion au CEP qui prend en compte la création de l'ALE.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, par 8 voix pour,

- Valident cette proposition d'avenant à la convention d'adhésion au CEP
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette adhésion.

➤ **Divers**

- Information sur la réalisation d'un diagnostic routier, prestation du CEREMA contribution aux missions de l'ANCT

Monsieur le maire donne lecture du courrier de M Le Préfet informant la commune qu'elle a été retenue pour l'accompagnement pour la réalisation d'un diagnostic routier et présente la fiche de demande de prestation du CEREMA.

- Monsieur le maire donne lecture de différents courriers reçus en mairie

- Schéma Départemental d'Installation des Recharges de Véhicules Electriques (SDIRVE) :

Proposition du parking de la salle polyvalente pour la mise en place d'une borne de recharge dans le cadre du SDRIVE.

- Mobili' terre, demande de prise en charge par la commune de ticket du transport à la demande, à revoir suite à la prochaine réunion de Mobili terre

Le Maire,

Roger BUFFES

